



TERMES ET CONDITIONS

**EMISSION DE BONS ET OBLIGATIONS ASSIMILABLES
DU TRÉSOR**

DU 20 FÉVRIER 2024

ETAT DE CÔTE D'IVOIRE

TERMES ET CONDITIONS

BONS ET OBLIGATIONS ASSIMILABLES DU TRÉSOR DE CÔTE D'IVOIRE

Dénomination de l'émission	CI000000xxxx-BAT-MAI-2024 CI000000xxxx-BAT-FÉVRIER-2025 CI000000xxxx-OAT-FÉVRIER-2027 CI000000xxxx-OAT-FÉVRIER-2029			
Nature des titres	Bons et Obligations Assimilables du Trésor de maturité initiale 91 jours, 364 jours, 3 ans et 5 ans			
But de l'émission	La présente émission de Bons et Obligations Assimilables du Trésor dans tous les pays membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) vise à mobiliser l'épargne des personnes physiques et morales en vue d'assurer la couverture des besoins de financement du budget de l'Etat de Côte d'Ivoire			
Emetteur	Etat de Côte d'Ivoire à travers le Trésor public, sous la responsabilité du Ministère de l'Economie et des Finances.			
Forme des titres	Les titres sont dématérialisés et tenus en compte courant dans les livres du Dépositaire Central du Marché des Titres Publics par adjudications qu'est la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).			
Procédure d'émission	Adjudication ouverte			
Montant mis en adjudication	55 000 millions de FCFA			
Valeur nominale unitaire	1 000 000 F CFA	1 000 000 F CFA	10 000 F CFA	10 000 F CFA
Maturité	91 jours	364 jours	3 ans	5 ans
Echéance	21/05/2024	18/02/2025	21/02/2027	21/02/2029
Taux/Prix	Les soumissions sont faites à taux multiples.	Les soumissions sont faites à taux multiples.	Les soumissions sont faites à prix multiples.	Les soumissions sont faites à prix multiples.
Remboursement du capital	Le remboursement du capital interviendra le premier jour ouvré suivant la date d'échéance	Le remboursement du capital interviendra le premier jour ouvré suivant la date d'échéance	Le remboursement du capital interviendra le premier jour ouvré suivant la date d'échéance	Le remboursement du capital interviendra le premier jour ouvré suivant la date d'échéance
Paiement des intérêts	Les intérêts sont payables d'avance et précomptés sur la valeur nominale des bons.	Les intérêts sont payables d'avance et précomptés sur la valeur nominale des bons.	Le paiement des intérêts se fera annuellement sur la base du taux d'intérêt fixé et ce, dès la fin de la première année.	Le paiement des intérêts se fera annuellement sur la base du taux d'intérêt fixé et ce, dès la fin de la première année.
Organisation matérielle	UMOA-Titres assure l'organisation matérielle de l'émission, en coordination avec la BCEAO.			
Sûreté des remboursements	Les Bons et Obligations Assimilables du Trésor sont émis par le Trésor Public de Côte d'Ivoire et bénéficient de la garantie souveraine de l'Etat.			
Dépôt des soumissions	Les soumissions se font de manière dématérialisée via l'application SAGETIL - UMOA le			

TERMES ET CONDITIONS

BONS ET OBLIGATIONS ASSIMILABLES DU TRÉSOR DE CÔTE D'IVOIRE

	mardi 20 février 2024 à partir de 9 heures 00 minutes, TU.
Date et heure limite de dépôt des offres	Le mardi 20 février 2024 à 10 heures 30 minutes, TU.
Date de dépouillement des offres	Le mardi 20 février 2024
Date de valeur des titres	Le mercredi 21 février 2024
Modalités de souscription des titres	<p>L'accès au marché primaire est réservé aux intermédiaires agréés qui disposent de comptes auprès de la BCEAO que sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- les établissements de crédit ;- les organismes financiers régionaux ;- les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) ;- les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT). <p>Les autres investisseurs peuvent soumissionner au travers de ces intermédiaires agréés.</p> <p>Le montant par souscription ne peut dépasser 60% du montant mis en adjudication.</p>
Assimilations ultérieures	Au cas où l'Émetteur émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs et à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Refinancement aux guichets de la BCEAO	Les Bons et Obligations Assimilables du Trésor sont admissibles au refinancement de la Banque Centrale dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire et sont négociables sur le marché secondaire conformément au règlement N°06/2013/CM/UEMOA du 23 juin 2013.
Fiscalité des titres	Les revenus perçus sur Bons et Obligations Assimilables du Trésor sont exonérés d'impôts pour les investisseurs résidant en Côte d'Ivoire. Les non-résidents sont soumis à la fiscalité applicable sur le territoire du pays de résidence.
Rachat ou échange de titres	L'Etat émetteur s'autorise pendant toute la durée de vie des titres à procéder à leur échange ou rachat sur le marché.

Tableaux d'amortissement indicatifs des BAT et OAT (en FCFA)

OAT 5 ans Intérêts 5,70%					
Echéances	Encours en début de période	Intérêts	Amortissement	Annuités	Encours en fin de période
21/02/2025	10 000	570	0	570	10 000
21/02/2026	10 000	570	0	570	10 000
21/02/2027	10 000	570	0	570	10 000
21/02/2028	10 000	570	0	570	10 000
21/02/2029	10 000	570	10 000	10 570	0
Total		2 850	10 000	12 850	

OAT 3 ans Intérêts 5,50%					
Echéances	Encours en début de période	Intérêts	Amortissement	Annuités	Encours en fin de période
21/02/2025	10 000	550	0	550	10 000
21/02/2026	10 000	550	0	550	10 000
21/02/2027	10 000	550	10 000	10 550	0
Total		1 650	10 000	11 650	

BAT 364 jours Taux d'intérêt Précomptés				
Echéances	Encours en début de période	Intérêts	Amortissement	Encours en fin de période
21/02/2024	1 000 000	Intérêts Précomptés	0	1 000 000
18/02/2025	1 000 000	0	1 000 000	0
Total		Intérêts Précomptés	1 000 000	

BAT 91 jours Taux d'intérêt Précomptés				
Echéances	Encours en début de période	Intérêts	Amortissement	Encours en fin de période
21/02/2024	1 000 000	Intérêts Précomptés	0	1 000 000
21/05/2024	1 000 000	0	1 000 000	0
Total		Intérêts Précomptés	1 000 000	

ADRESSE DES DIRECTIONS NATIONALES DE LA BCEAO ET DE UMOA-TITRE

BENIN

COTONOU
Avenue Jean-Paul II
B.P. 325 RP
Téléphone : (229) 31-24 66 – 31 37 82
Télex : 5211 BCEAO COTONOU
Téléfax : (229) 31 24 65

BURKINA

OUAGADOUGOU
Avenue Gamal Abdel Nasser
B.P 356
Téléphone : (226) 25306015 / (226) 25490500
Télex : BCEAO 5205 BF
Téléfax : (226) 25 31 01 22

COTE D'IVOIRE

ABIDJAN
Angle Boulevard Botreau-Roussel et Avenue Delafosse
BP 1769 ABIDJAN 01
Téléphone : (225) 20 20 84 00 ; 20 20 85 00
Télex : BC ABJ CI 23474. 23761. 22601
Téléfax : (225) 20 22 28 52 & 20 22 00 40

GUINEE BISSAU

BISSAU
Avenue Amilcar CABRAL
B.P. 38
Téléphone : (245) 21 55 48 – 21 41 73
Télex : 289 BCGB1
Téléfax : (245) 20 13 05 / 20 13 21

MALI

BAMAKO
Boulevard du 22 octobre 1946
B.P. 206
Téléphone : (223) 222 2541 et 222 54 06
Télex : BCEAO 2574 MJ
Téléfax : (223) 222 47 86

NIGER

NIAMEY
Rue de l'Uranium
B.P. 487
Téléphone : (227) 72 33 30/ 40
Télex : BCEAO 5218 NI
Téléfax : (227) 73 47 43

SENEGAL

DAKAR
Boulevard du Général de Gaulle x Angle Triangle Sud
B.P. 3159
Téléphone : (221) 33 889 45 45 / (221) 33 823 53 84
Télex : 21839 BCEAO SG
Téléfax : (221) 823 57 57

TOGO

LOME
Rue Abdoulaye FADIGA
BP 120
Téléphone : (228) 221 53 84
Télex : 5216 BCEAO TO
Téléfax : (228) 221 76 02

UMOA-TITRES

Adresse : Boulevard Général De Gaulle
BP : 4709 RP Dakar -Sénégal
FAX : (221) 33 839 45 57
Tél. : +221 33 849 28 28
E-mail : umoatitres@umoatitres.org